

Mémorandum à la haute attention de Monsieur le Premier ministre, Chef du gouvernement de transition

CC : Le Ministre de la Justice, et des Droits de l'Homme
Le Ministre de Sécurité et de la protection civile
Le Ministre de la Santé et de l'hygiène publique
La Ministre de l'Action sociale

Objet : Violences sexuelles obstétricales à l'encontre des femmes/filles/enfants

Monsieur le Premier ministre,

Comme beaucoup d'entre nous, vous apprenez régulièrement les cas d'agressions sexuelles mais aussi des négligences et violences médicales dont les femmes guinéennes sont victimes au quotidien. Ce constat amer, traduit notre faillite collective et révèle notre incapacité à protéger nos sœurs de la banalisation de ces crimes que sont les violences sexuelles et obstétricales.

Face à ce constat, le présent mémorandum est un plaidoyer d'un groupe d'ONG nationales de protection des droits humains pour demander aux autorités d'intensifier la lutte contre les violences basées sur le genre et l'application inconditionnelle de la loi pour punir ces crimes que sont les viols ainsi que les pratiques néfastes médicales dans notre pays.

La Guinée dispose d'un arsenal juridique (Loi fondamentale, code pénal, code civil, etc.) qui garantit l'égalité des droits des hommes et des femmes. Pourtant, en dépit de cet arsenal juridique et des conventions régionales, continentales et internationales auxquelles a souscrit notre pays et qui visent l'épanouissement de la femme¹, il demeure encore beaucoup d'insuffisances et d'inégalités dans l'application des textes.

Monsieur le Premier ministre,

Le manque d'accès à l'information sur les lois, les pesanteurs socio-culturelles et les inégalités économiques limitent considérablement l'accès des femmes à la justice. Pouvons-nous continuer

¹ Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard de la Femme (CEDEF), la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP).



d'accepter cette situation et nier les droits les plus élémentaires à plus de la moitié des citoyens de notre pays que sont les femmes guinéennes ?

Le Programme National de Développement Economique et Social-PNDES 2016-2021 (qui doit être suivi d'un deuxième plan pour les 5 prochaines années) prend pourtant en compte la Politique Nationale du Genre. Le PNDES inclut, entre autres, la prévention et la lutte contre la violence, les mutilations génitales féminines ou le mariage des enfants. Mais le constat reste toujours le même, nous n'appliquons que très peu nos politiques et nos textes. Aujourd'hui, la culture du viol est devenue omniprésente, banalisée et est largement impunie. En effet, les viols et autres types de violences faites aux femmes et enfants demeurent un problème récurrent faisant des centaines de victimes en Guinée. Le nombre de cas de viols déferés par l'OPROGEM a cru de près de 200% entre 2018 et 2020 !². Il va s'en dire que ces chiffres sont certainement minorés des cas qui ne sont toujours pas déclarés. Ces crimes sexuels s'accompagnent souvent d'autres types de violences et abus perpétrés sans discernement contre les victimes, dont des mineures. Si le silence autour des violences sexuelles est en train de se briser grâce à l'action des médias et d'organisations féminines de la société civile, beaucoup reste à faire pour que les auteurs de ces violences rendent compte de leurs actes. L'impunité face à ces violences intolérables est devenue la gangrène de notre société et nous laisse, nous Guinéennes, dans une insécurité totale.

Ainsi, dans le but de dynamiser l'action des pouvoirs publics pour faire face à la montée de la criminalité sexuelle et physique, et intégrer le combat contre les violences faites aux femmes aux priorités du gouvernement de la transition, nous vous soumettons les recommandations ci-dessous :

1. Adopter une politique de tolérance zéro contre les criminels coupables d'agressions sexuelles
2. Doter les services de police (OPROGEM) et de gendarmerie (BSPPV) de moyens adéquats, nécessaires à la conduite d'enquêtes préliminaires de qualité permettant d'élucider les affaires et appréhender les coupables, notamment par la mise en place d'un **laboratoire de police technique et scientifique** ;
3. Renforcer les **capacités des magistrats sur le traitement** des affaires de violences sexuelles ;
4. Créer des **services d'assistance psycho-sociale** pour les victimes, en renforçant de manière tangible les structures d'accueil et de prise en charge (sanitaire, psychologique et juridique) des

² Statistiques issues de l'OPROGEM.



victimes et de leurs familles qui sont souvent livrées à elles-mêmes après avoir traversé une expérience aussi traumatisante ;

5. Vulgariser les statistiques liées aux violences sexuelles et physiques pour une meilleure appréhension du phénomène ;
6. Subventionner ou rendre gratuit les **frais de prise en charge médico-judiciaire** pour les victimes ;
7. Renforcer les contrôles d'inspection de l'ensemble de structures de santé et des médecins gynécologues et obstétriciens afin d'assainir ce secteur ;
8. Augmenter la part du Budget national alloué à la Santé afin d'inverser la tendance actuelle et combler le désert médical en milieu rural en matière de santé maternelle et infantile ;
9. Inciter les étudiants en Médecine à s'orienter en **médecine légale** (la Guinée dispose moins de cinq légistes) ;
10. Accentuer la mise en place des unités médico-légales dans les hôpitaux régionaux et préfectoraux de l'intérieur du pays ;
11. Mettre en place un numéro vert (ou un service équivalent) pour recueillir des témoignages des victimes d'abus ou d'erreurs médicales et par la même occasion encourager et accompagner les victimes à saisir la justice pour celles qui le désirent ;
12. Introduire dans **le programme scolaire** dès le primaire des cours d'éducation et de sensibilisation sur les viols et les violences sexuelles ;
13. Garantir la sécurité des victimes afin que la vérité des faits puisse être établie sans pression extérieure.

Encore une fois, nous vous sollicitons afin d'envoyer un signal fort de la part du gouvernement de la transition pour endiguer ces maux qui gangrènent notre société. Nous souhaitons une réponse urgente et un soutien indéfectible des ministères responsables de la Justice, de la santé et de la sécurité.

Mémorandum soumis par les ONG :

APAC-Guinée ;

Mon Enfant, Ma Vie ;

CJFLG ;

REFAMP ;

F2DHG

